

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI).

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) dont elle est membre.

La loi du 31 mai 1991 visant à la mise en œuvre du Droit au Logement oblige chaque département à se doter d'un Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées (PDALPD). En Isère, il s'agit du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI).

Co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Isère, ce plan partenarial définit les mesures à mettre en place pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Vienne Condrieu Agglomération est représentée au sein des instances politiques du PALHDI par un représentant qu'il convient de désigner.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Christophe CHARLES

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUL. 2020
et a été publiée le 22 JUL. 2020

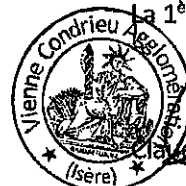
Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services


Claude BOUR




Claudine PERROT-BERTON